



Mon brut n'est pas le même que sur le contrat de travail

Par **Cloe85**, le **19/08/2024** à **16:35**

Bonjour,

Je travaille en 26h depuis le 11 mars, j'ai un contrat annualisé donc je fais souvent + que ce qui est demandé, mon brut sur mon contrat de travail est de 1746€ alors que sur mon bulletin de salaire, il est de 1447€, est-ce normal ou effectivement je dois demander un pro-rata et être régulariser sur le brut qui a été signé?

Merci à vous

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **19/08/2024** à **17:24**

Bonjour

De quel mois s'agit-il ?

Si vous avez commencé à travailler en cours de mois, il est possible que votre premier bulletin de salaire ne couvre qu'une partie du mois.

Sinon, consulter votre employeur ou le service des ressources humaines pour obtenir des explications précises sur cette différence.

Par **Cloe85**, le **19/08/2024** à **20:47**

Non, je travaille depuis le 11 mars 2024, sur une base de 26h annualisé
Ils m'ont fait signe pour un brut à 1746€ alors que sur mon bulletin de salaire, mon brut est de 1447€ donc un net de 1072€, et mon brut est toujours le même jusqu'à juillet 2024, donc est-ce normal où est-ce qu'ils doivent me mettre le brut qui est indiqué sur mon contrat de travail ?

Par **miyako**, le **19/08/2024** à **22:07**

Bonsoir,

[quote]

Je travaille en 26h depuis le 11 mars, j'ai un contrat annualisé donc je fais souvent + que ce qui est demandé, mon brut sur mon contrat de travail est de 1746€ alors que sur mon bulletin de salaire, il est de 1447€, est-ce normal

[/quote]

Ce n'est pas normal ,il faut demander des explications à votre employeur .

De quelle convention collective dépendez vous ?

Cordialement

Par **Cloe85**, le **19/08/2024** à **22:19**

De la convention collective de la CCN branche aide à domicile IDCC 294, je travaille en tant que teleassistance

Par **janus2fr**, le **20/08/2024** à **09:13**

[quote]

mon brut sur mon contrat de travail est de 1746€ alors que sur mon bulletin de salaire, il est de 1447€

[/quote]

Bonjour,

Vous ne dites pas quel salaire vous avez réellement négocié avant de signer ce contrat. Il se peut que le salaire sur le contrat ne soit qu'une erreur de plume mais il faudrait déjà savoir quel salaire était réellement prévu.

Par **Cloe85**, le **20/08/2024** à **09:21**

Bonjour,

J'avais demandé à avoir minimum 1200€ net ce que j'aurais dû avoir avec ce 1747€ brut et c'est un chef intérimaire qui m'a fait signe ce contrat et qui l'a modifié car de base pour un 26h le brut est bien de 1447€ mais il n'y connaissait pas grand chose donc il a modifié le contrat à 1747€ brut que j'ai signé

Et l'ancienne cheffe est revenue de son arrêt, et n'a pas regardé mon contrat et ma collègue

qui fait les tâches administratives m'a dit qu'il y avait une coquille dans mon contrat
Cordialement

Par **Prana67**, le **20/08/2024** à **11:25**

Bonjour,

Avec un brut de 1747 vous devriez être au dessus de 1300 net, donc plus que ce que vous avez demandé.

Si les autres salariés qui font le même boulot que vous touchent 1447 brut on peut supposer que c'est une erreur de frappe vu que le 7 est juste au dessus du 4 sur un clavier d'ordinateur.

Vous en avez discuté avec la personne qui vous a fait signer le contrat ?

Par **Cloe85**, le **20/08/2024** à **11:30**

Malheureusement je suis la seule en 26h, mes collègues sont en 30h ou 35h, et leur brut son plus élevés que le mien, ce que je conçois mais pourquoi est-ce que m'ont brut n'est pas identique à celui qui a écrit sur mon contrat de travail, c'est ça qui me coince

Et non, le chef intérimaire est parti

Cordialement

Par **miyako**, le **20/08/2024** à **21:59**

Bonsoir,

d'après le barème des salaires de votre CCN ,1447€ brut mensuel pour 26 heures par semaine ce qui fait 112h67 mensuelles correspondrait au niveau IV assistante de vie soit 12,84€ de l'heure.**C'est donc à mon avis 1447€ brut qui serait bon .**

Je partage les avis de janus2fr et de Prana67 sur la probabiité d'une erreur de frappe .

Cordialement

Par **Cloe85**, le **20/08/2024** à **22:04**

Donc ne puis je pas réclamer mon 1747€ brut qui est stipuler sur le contrat au lieu d'avoir 1442€ sur mon bulletin de salaire ?

Merci encore pour vos réponses

Cordialement

Par **miyako**, le **21/08/2024** à **09:20**

Bonjour,

<https://www.directions.fr/Gerer/ressources-humaines/2017/10/Rectifier-une-erreur-dans-un-contrat-de-travail-2050051W/>

[quote]

Donc ne puis je pas réclamer mon 1747€ brut qui est stipuler sur le contrat au lieu d'avoir 1442€ sur mon bulletin de salaire ?

[/quote]

Afin d'être en conformité avec votre CCN et de reconnaître la faute de frappe ,votre actuel responsable RH devrait faire **un avenant unilatérale à votre contrat de travail actuel**,sans votre accord . Sans cet avenant ,vous pourriez éventuellement faire un référé en rappel de salaire devant le Conseil des Prud'hommes .

Cordialement